

# Vies Communes

Bazoncourt  
Burtoncourt  
Charleville-sous-Bois  
Coincy  
Colligny-Maizery  
Courcelles-Chaussy  
Courcelles-sur-Nied  
Faily  
Glatigny  
Hayes  
Les Etangs  
Maizeroy  
Marsilly  
Ogy-Montoy-Flanville  
Pange  
Raville  
Retonfey  
Sainte-Barbe  
Saint-Hubert  
Sanry-lès-Vigy  
Sanry-sur-Nied  
Servigny-lès-Raville  
Servigny-lès-Ste-Barbe  
Silly-sur-Nied  
Sorbey  
Vigy  
Villers-Stoncourt  
Vry



Un magasin de  
producteurs locaux



## Bien vivre sur le territoire

*Le malaise social exprimé en France, nous pousse cette année encore, à mettre en œuvre une politique ambitieuse autour de projets visant à améliorer le « **Bien ...** » dans les communes du Haut Chemin – Pays de Pange.*

**Bien circuler** avec l'aménagement et la sécurisation renforcée des transferts routiers sur les axes majeurs traversant le territoire.

**Bien travailler** sur le territoire avec l'accueil de nouvelles entreprises sur nos différentes zones économiques. Ces arrivées vont créer de l'activité supplémentaire et bien sûr des emplois.

**Bien manger** avec l'ouverture d'un magasin de producteurs géré par huit associés (fermiers/agriculteurs) et une quarantaine d'apporteurs essentiellement issus du territoire.

**Bien habiter** avec une démarche volontariste de la communauté de communes en faveur des mesures d'amélioration de l'habitat et une instruction de toutes les demandes d'urbanisme (travaux, construction, ...) issues des communes du territoire.

**Bien secourir** grâce à la mise en place d'un partenariat avec l'Association Française des Premiers Répondants.

*Nous continuons de renforcer nos autres actions au service des habitants du territoire :*

- l'accueil de la petite enfance dans les animations du Relais Parents Assistants Maternels,
- la formation au tri et recyclage des déchets, une sensibilisation au respect de la nature et des paysages pour les plus grands scolarisés dans les écoles primaires...

*En résumé, **Bien vivre** sur un territoire dont les atouts sont considérables. Ses richesses sont tellement variées tant sur le plan de l'attractivité économique, touristique, patrimoniale que sur le plan humain.*

*L'objectif de l'ensemble des élus de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange c'est de consolider la confiance entre les citoyens et leurs élus locaux. Rendre l'action publique toujours plus efficace afin de répondre au mieux aux besoins des habitants.*

*Très bonnes fêtes de fin d'année.*

**Roland CHLOUP**  
Président

# Sauver des vies



**La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange se joint à l'Association Française des Premiers Répondants (AFPR). Cette association mosellane à but non lucratif, créée à Thionville, est composée de soignants et de secouristes. Elle a pour objectif d'augmenter le taux de survie des victimes d'un arrêt cardiaque. En France, 150 personnes décèdent chaque jour après un arrêt cardiaque.**

Lors d'un arrêt cardiaque chaque minute sans réanimation fait perdre 10% de chance de survie à la victime. L'AFPR souhaite créer un réseau de « Premiers Répondants », des personnes qui sont prévenues en même temps que les secours (pompiers, SAMU, ...).

Au-delà de 5 minutes sans intervention, les séquelles d'un arrêt cardiaque sont irréversibles. Le réseau des Premiers Répondants pourra se trouver à proximité de la victime, il peut intervenir beaucoup plus rapidement et ainsi, augmenter les chances de survie sans séquelles.

l'application va guider le Premier Répondant disponible jusqu'au lieu où se trouve la victime et où il pourra débiter un massage cardiaque en attendant les secours.

Pour pouvoir faire partie des Premiers Répondants il faut bien sûr être formé aux premiers gestes de secours. La Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange va prendre en charge financièrement l'organisation de six formations « Premiers Répondants » dans ses locaux à Pange. Cette initiative permettra de créer un maillage de personnes formées sur le territoire et ainsi, donner des chances de survie supplémentaires aux victimes d'arrêt cardiaque.

Pour s'inscrire, contacter Audrey Mougeot au 03 87 64 39 04.



Le nouveau giratoire du carrefour de Puche

# Sécuriser la circulation

Deux des principaux axes routiers traversant le territoire de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange (CCHCPP) ont vu leur fréquentation exploser ces dernières années. Il s'agit de la RD 603 reliant Montoy-Flanville à Courcelles-Chaussy et de la RD 67 allant de Colligny à Vigy. Cette dernière est l'axe prioritaire de mobilité nord/sud pour notre territoire.

Les communes de la CCHCPP avec le soutien de la Communauté de Communes ont œuvré auprès du Conseil Départemental pour qu'un plan de sécurisation global soit étudié et mis en place. Chaque jour, plus de 11 000 véhicules fréquentent la RD 603 et 3 000 véhicules empruntent la RD 67. Le taux d'accident a notablement augmenté en 2018 sur ces axes. Deux causes majeures ont été identifiées. Un trafic routier très chargé, qui cumule la circulation dite de transit (avec les poids lourds par exemple) et les déplacements domicile/travail. Des vitesses élevées qui provoquent un grand nombre d'accidents.

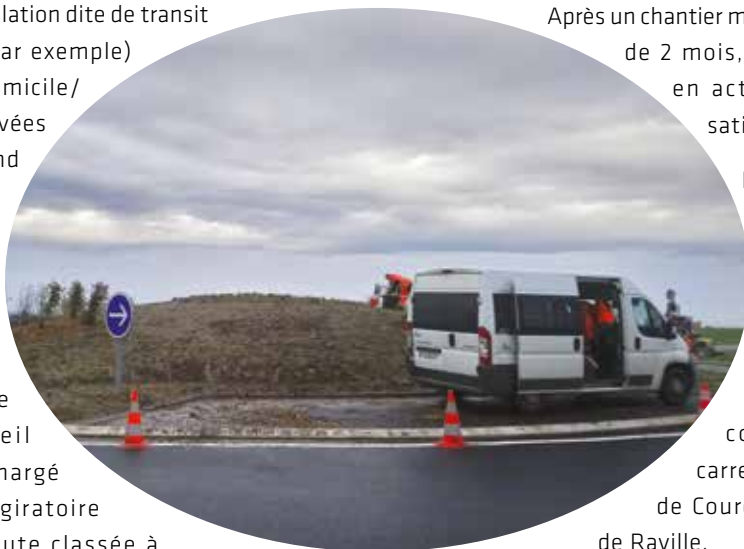
C'est le carrefour de Puche (à la croisée des routes départementales 603 et 67) qui a fait l'objet de la première tranche de travaux. Le Conseil Départemental s'est chargé de la réalisation d'un giratoire plus adapté à cette route classée à

grande circulation par la Préfecture de Moselle. Le Conseil Départemental, la CCHCPP et la commune de Ogy-Montoy-Flanville ont participé au financement de ces travaux d'un montant total de 500 000 euros HT.

75 000 euros ont été pris en charge par la CCHCPP, 75 000 euros par la commune de Ogy-Montoy-Flanville et le solde du montant sera réglé par le Conseil Départemental.

Après un chantier mené tambour battant en moins de 2 mois, le carrefour est désormais en activité pour la plus grande satisfaction des usagers.

Le plan de sécurisation imaginé par le Département ne se limite pas au carrefour de Puche. D'autres propositions d'amélioration de la sécurité sur la RD603 vont être proposées prochainement comme la sécurisation du carrefour de Maizery et la sortie de Courcelles-Chaussy en direction de Raville.



# Nos fermiers ouvrent



Les huit associés du magasin « Mets fermiers » alternent leur présence sur leur lieu de vente, chaque jour d'ouverture.



*Fin novembre, le magasin « Mets fermiers » ouvre ses portes à Ogy-Montoy-Flanville. Initié par la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange (CCHCPP), ce magasin de producteurs est géré par huit associés essentiellement installés sur notre territoire.*

**A**vec la volonté de favoriser les circuits courts et de promouvoir les produits locaux, la CCHCPP a d'abord identifié tous les agriculteurs du territoire qui souhaitent vendre directement aux consommateurs.

Avec l'aide de la Chambre d'Agriculture, elle a ensuite réuni tous les producteurs locaux, pour leur présenter son idée de réalisation d'un point de vente collectif et en étudiant, avec eux, la faisabilité. Bien vite, un noyau dur de huit associés s'est formé autour du projet, des études ont été financées par la Communauté de Communes, des visites ont été organisées et des formations suivies par les acteurs impliqués.

Au final, le site d'Ogy-Montoy-Flanville, le long de la route départementale RD 603, s'est imposé comme le plus intéressant avec une zone de chalandise plus conséquente qui assurerait une meilleure

rentabilité aux agriculteurs associés. Et dès le printemps 2019 la commune d'Ogy-Montoy-Flanville a commencé à aménager l'espace de vente dans un ancien réfectoire d'un établissement jadis exploité par le Ministère de la Justice.

## Des produits locaux

Pour offrir une gamme complète et variée aux consommateurs, les huit associés ont sélectionné une quarantaine d'autres producteurs du Haut Chemin - Pays de Pange et de ses environs. Ces « apporteurs » viennent enrichir l'assortiment du magasin « Mets fermiers » avec d'autres produits issus de leurs fermes et vendus en circuit court. Parmi ceux-là : le fromage de chèvre de la Biquetterie de Bazoncourt et de la Caprinette de Vigy, le saumon fumé de Mamounette de Bazoncourt et les pintades de Norbert Nicolas de Retonfey.

# leur magasin de producteurs

Les viandes, fruits et légumes, fromages, œufs, laitages, pains, boissons, produits d'épicerie, ... présentés, sont tous produits à moins de 80km à la ronde.

Le magasin de producteurs garantit la transparence vis-à-vis du consommateur et la qualité des produits vendus. De plus, la particularité d'un point de vente collectif assure la présence en permanence d'au moins un des principaux producteurs dans le magasin. Les clients peuvent donc les rencontrer et échanger avec eux sur leurs métiers, leur passion, leur savoir-faire et leurs produits.

## Rapprocher le consommateur du producteur

Le point de vente collectif garantit une transparence des pratiques et une traçabilité des produits de proximité. Les agriculteurs proposent à la vente des viandes sans OGM. Ils s'engagent à élever leur cheptel dans le respect du bien-être animal. Ils s'obligent à pratiquer une agriculture raisonnée dans le respect de l'environnement. Les producteurs réunis dans ce magasin partagent des valeurs fortes avec le Haut Chemin - Pays de Pange, comme la naturalité, l'authenticité, la convivialité et l'amour du territoire.

Ce point de vente va contribuer au dynamisme économique du secteur. Le magasin « Mets fermiers » renforce encore l'image verdoyante et attractive de nos communes aux portes de l'agglomération messine.



La commune d'Ogy-Montoy-Flanville, propriétaire du bâtiment en a réhabilité 600 mètres carrés, dont 350 pour la surface de vente (ci-dessus le plan d'aménagement). Un investissement communal avoisinant les 500 000 €, avec une aide du Département de 140 000 €. De son côté, l'association Mets fermiers a obtenu un soutien financier de la Région Grand Est, du Département de la Moselle et de la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange pour contribuer à l'équipement et au lancement du magasin.

## Huit producteurs locaux associés pour ouvrir un magasin :

- Félicia, qui représente la famille LOUYOT, « Ferme de Fresnois » à Bazoncourt, élève les escargots et les poulets fermiers ;
- Alexandra LAMBERT, « Ferme du Beau Loup, à Bazoncourt, élève des porcs ;
- Guillaume DIVO, « Ferme du Merisier », à Schwerdorff, élève des porcs et fabrique sa charcuterie ;
- Christian LADAIQUE, « Ferme de Mont », à Pange, élève les vaches limousines ;
- Isabelle DOYEN, « Les cocottes vertes » à Failly, fournit les œufs et les volailles festives ;
- Guillaume WATIER « Les Corbels » à Servigny-lès-Sainte-Barbe, est l'un des trois fournisseurs de légumes ;
- Le lycée agricole de Courcelles-Chaussy (EPLEFPA) fournit fruits, légumes et aussi de la viande de veau ;
- Le Musée naturel Jean-Marie PELT de Ogy-Montoy-Flanville propose la conserverie, le miel du rucher école et les jus de fruits du pressoir communal.



Le magasin « Mets fermiers » s'est vu décerner le premier prix des Trophées de l'agriculture, lors du salon Agrimax, à Metz fin octobre. Une distinction qui met aussi à l'honneur la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange à l'initiative de la création de ce magasin de producteurs.

**Le magasin « Mets fermiers », situé 1 Chemin des Huguenots à Ogy-Montoy-Flanville, sera ouvert du mercredi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h30 et le samedi de 9h30 à 13h00.**

# Les règles d'urbanisme ou réaliser des travaux



La plupart des aménagements extérieurs d'une maison doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux. Se renseigner en mairie avant de démarrer les travaux.

**Depuis 2015 la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, de démolir, d'aménager, ...) est dévolue à la Communauté de Communes.**

Les techniciens de ce service communautaire d'urbanisme sont compétents pour instruire les dossiers transmis par les communes auxquelles ils apportent une expertise et une aide face à une charge de travail toujours plus conséquente.

En effet, la dynamique démographique et économique du Haut Chemin - Pays de Pange, du fait de l'attractivité affirmée du territoire, entraîne mécaniquement une croissance constante du nombre de demandes déposées en mairies.

## Permis de Construire (PC)

Les habitants doivent solliciter un Permis de Construire (PC) pour les travaux de grande ampleur notamment pour la construction d'une maison individuelle et/ou de ses annexes. Toutefois, un PC peut également être exigé dans

plusieurs autres cas comme certains agrandissements ou la construction d'un abri de jardin. La demande de permis de construire doit être transmise à la mairie. Certaines communes ont aussi instauré le permis de démolir.

## Déclaration préalable de travaux (DP)

Pour des aménagements de moindre importance, une Déclaration Préalable (DP) peut être demandée avant de démarrer les travaux. Elle permet à la mairie de vérifier que le projet de travaux respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

En effet, une DP peut être exigée par la municipalité pour tous travaux sur construction neuve ou ancienne (maison, garage, véranda, autre annexe) en fonction de la nature de l'agrandissement envisagé et de la situation du projet.

# pour construire

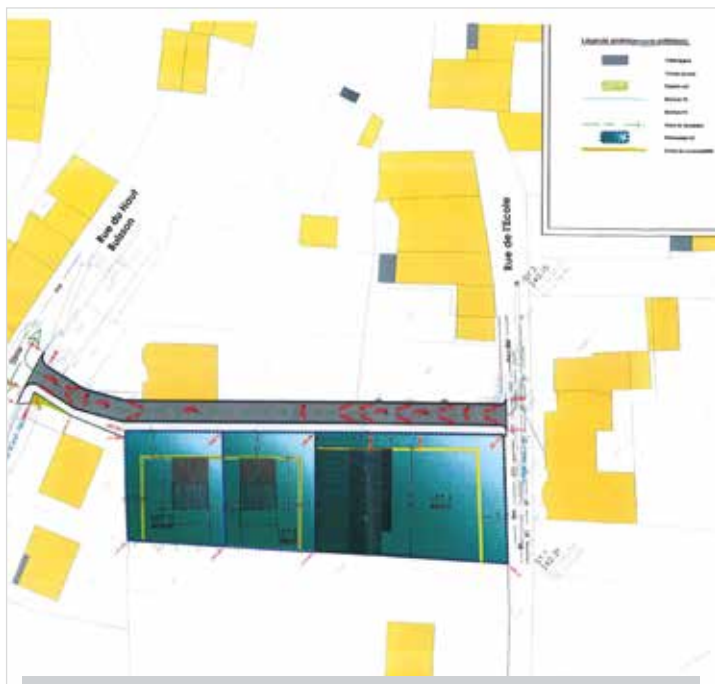
La déclaration préalable de travaux est notamment demandée pour :

- toute création d'ouverture (porte, fenêtre),
- tout changement de porte extérieure ou fenêtre par un autre modèle,
- tout changement de toiture,
- toute construction d'un mur égale ou supérieure à 2 mètres de hauteur,
- toute piscine dont la surface de bassin est inférieure ou égale à 100 m<sup>2</sup>,
- tout changement de destination d'un bâtiment existant (par exemple, transformation d'un local commercial en logement),
- dans les communes qui l'imposent, pour toute modification de la façade, y compris son ravalement, construction ou modification d'une clôture.

Dans des secteurs sauvegardés ou protégés les dispositions sont encore plus contraignantes.

Les situations diffèrent d'un village à l'autre. Le plus sûr est d'interroger sa mairie avant de commencer tous travaux pour être en règle avec les dispositions légales. Certaines communes disposent d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) spécifique qui règlemente les travaux. D'autres fonctionnent encore avec une carte communale qui définit seulement les zones de construction possibles, enfin d'autres communes n'ont pas de document d'urbanisme et doivent donc appliquer le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui fixe le droit d'utilisation du sol. C'est ce RNU qui impose par exemple la construction en limite de propriété ou une distance de 3 mètres par rapport à la propriété voisine.

Les travaux d'entretien ou de réparations courants ne nécessitent pas de telles démarches.



941 demandes d'instruction d'urbanisme ont été déposées en 2018 (contre 886 en 2017), dont 160 demandes de PC, 422 DP et 8 demandes de permis d'aménager (lotissements et zones d'activités).

## ***Vous faites appel au service Urbanisme de la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange. Qu'en pensez-vous ?***



Jean-Marie GORI  
Maire de Courcelles-  
Chaussy-Landonvillers

En effet, tous nos dossiers d'urbanisme sont instruits par ce service mutualisé au sein de la Communauté

de Communes. En premier lieu, cela allège le travail des agents de la commune. A l'arrivée d'un dossier d'urbanisme (demande de travaux, permis de construire, ...), l'agent communal effectue juste une vérification préalable pour s'assurer que celui-ci est cohérent. Puis, les instructeurs de la Communauté de Communes commencent leur travail de fond sur chaque dossier. Ils peuvent avoir besoin de pièces complémentaires pour le finaliser ou détecter des éléments conduisant à un refus du dossier en l'état. Dans ce cas précis, le service urbanisme informe la commune que l'on s'achemine vers un refus. La proximité des instructeurs permet un véritable échange approfondi sur les cas nécessitant. Cela n'était pas possible lorsque - par le passé - l'instruction était faite par les services de la Préfecture.

## ***Cela vous aide-t-il à répondre au mieux aux besoins de vos administrés ?***

Oui, c'est un « plus » de pouvoir dialoguer avec les instructeurs pour les élus comme pour les pétitionnaires (les particuliers ou professionnels qui souhaitent effectuer des travaux). Dans le cas d'un refus, il est important que le maire en connaisse le motif pour rencontrer ses administrés et leur expliquer. Il m'arrive aussi d'organiser des rencontres avec le pétitionnaire, les instructeurs du service Urbanisme et moi-même. Les instructeurs sont des experts en la matière, ils peuvent donc proposer d'éventuels conseils pour réorienter/améliorer les projets qui ne seraient pas conformes aux règles d'urbanisme en vigueur dans la commune. L'objectif de tout cela étant, bien sûr, que le dossier soit accepté. Les élus sont là pour accompagner les personnes ayant un projet d'urbanisme jusqu'à sa réalisation. Dans certains cas très rares, s'il n'est vraiment pas possible d'accepter le projet, l'instructeur peut aussi être à mes côtés pour fournir des explications techniques mais aussi faire référence aux lois et jurisprudence qui régissent l'urbanisme.

En tant que porteur de projet au service de ma commune, j'apprécie vraiment de pouvoir mener un dialogue permanent avec des experts en urbanisme proches des attentes et besoins de mes administrés.

# Les ordures ménagères

## Bien trier les déchets

Chaque année, la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange édite un document pour aider les habitants du territoire à bien trier leurs déchets.

Ce document intitulé « Calendrier de collecte » comporte au recto un calendrier reprenant, pour chaque village, les dates précises de collecte des déchets ménagers, des emballages recyclables et des papiers. Petit rappel, il est nécessaire de sortir les déchets avant 6 heures du matin, du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai et avant 5 heures du matin, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre.

En cas de doute sur la destination d'un déchet, le verso du document présente un tableau et des explications très claires permettant à chacun de savoir où déposer les déchets du ménage. Enfin, pour les déchets qui ne sont pas collectés en porte à porte mais à déposer en déchetterie, le document indique aussi les horaires des quatre sites : Avancy, Courcelles-Chaussy, Courcelles-sur-Nied et Metz-Borny.



En fin d'année chaque foyer pourra venir retirer dans la mairie de son village le « Calendrier de collecte 2020 » et les sacs transparents destinés au tri des emballages recyclables.

## Une nouvelle présentation de facture

En 2020, la législation impose à toutes les collectivités de mettre en place un nouveau mode de facturation y compris pour les redevances ordures ménagères.

Ceci permettra de fiabiliser et de fluidifier le transfert dématérialisé des données. La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays

de Pange va donc s'appliquer à respecter ces nouvelles dispositions. Ainsi, la redevance envoyée aux habitants début 2020 sera présentée sous sa nouvelle forme.

**La présentation des factures sera différente mais le mode de calcul et les règles portant sur les montants à payer restent inchangés.**

La CCHCPP souhaite mettre en place une banque d'ouvrages locaux. Les auteurs du territoire souhaitant faire connaître leur travail et leurs ouvrages sont invités à écrire à [amenagement.cchcpp@orange.fr](mailto:amenagement.cchcpp@orange.fr) (ou à contacter le 03 87 64 39 04).

## Agenda Nouveau A noter

L'actualité de la collectivité et des communes est à retrouver sur le site internet : [www.hautchemin-paysdepange.fr](http://www.hautchemin-paysdepange.fr)

- **Ecole de musique communautaire**  
Samedi 7 décembre à 14h : concert de l'école de musique communautaire lors de la manifestation Courcelles Etincelle à Courcelles-sur-Nied
- **Courcelles Etincelle**  
Samedi 7 et dimanche 8 décembre à Courcelles-sur-Nied

- **Représentations du TADA (Théâtre Amateur des Auboris)**  
- Samedi 22 février 2020 à Courcelles-sur-Nied  
- Samedi 7 mars 2020 à Pange  
- Samedi 4 avril 2020 à Bazoncourt

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT CHEMIN – PAYS DE PANGE**  
Le siège de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange est situé 1 bis, route de Metz à PANGE (57530).

Les différents services sont à votre écoute aux horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.  
Tél. : 03 87 64 10 63 - Fax : 03 87 64 28 46  
Mail : [cc\\_hautchemin-paysdepange@orange.fr](mailto:cc_hautchemin-paysdepange@orange.fr)  
Collecte ordures ménagères : [tridechets.cchcpp@orange.fr](mailto:tridechets.cchcpp@orange.fr)